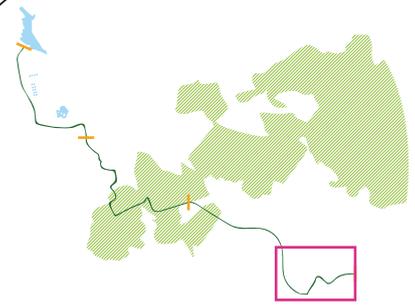


S 3.3

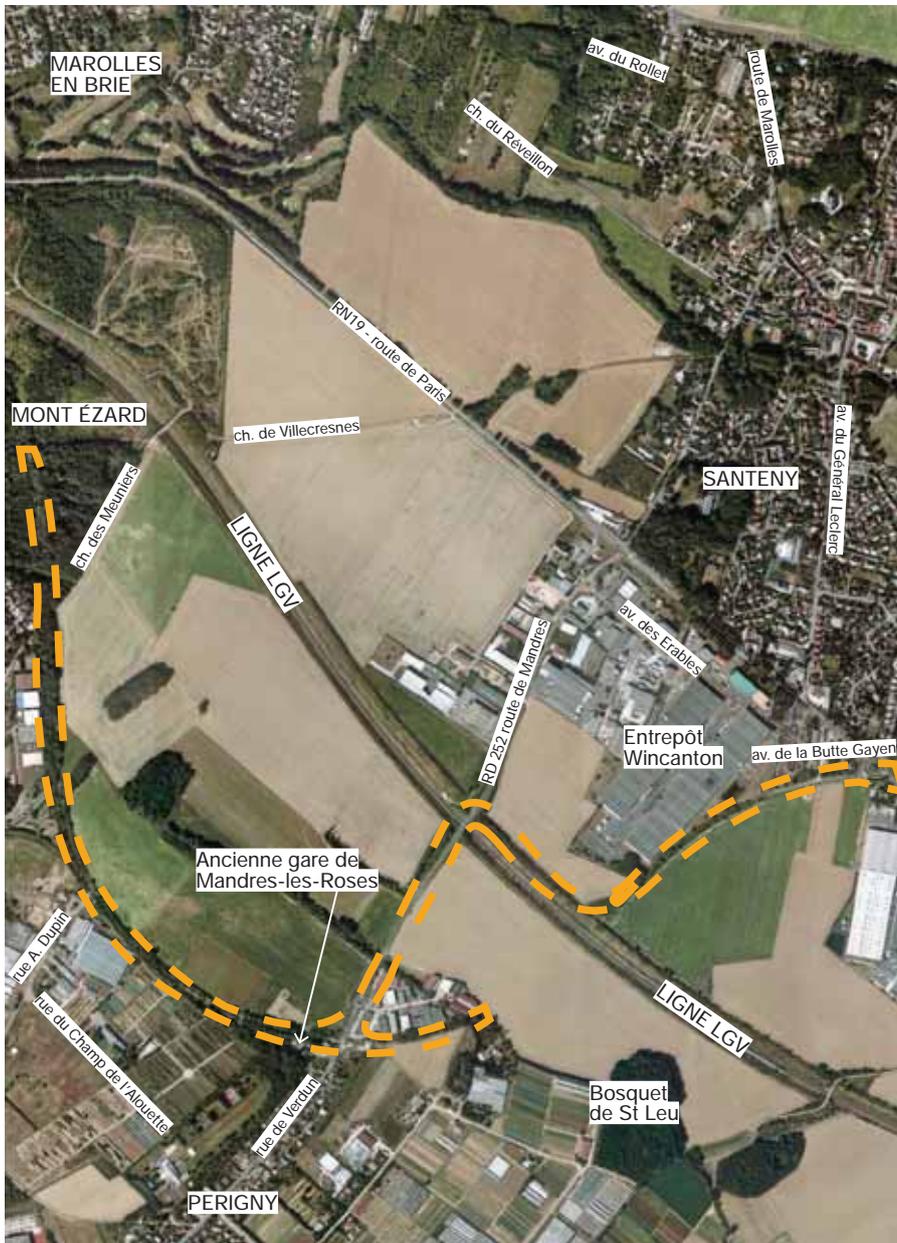
SÉQUENCE 3 / CHEMIN DES ROSES

Esquisse hors D.U.P.

Où	Vilcresnes, Mandres-Les-Roses, Santeny, en dehors du périmètre de DUP
Nature de l'aménagement	Valorisation et création
Atouts	Milieux constitués plutôt qualitatifs, présence de la ferme pédagogique, connexion avec le chemin des Roses, le sentier d'interprétation agricole et le GRP ceinture verte de l'Île-de-France, paysage agricole
Contraintes	Emprise du projet assez faible, passage de la LGV et de la RN19 en fin de parcours, emprise de la connexion avec le chemin des Roses mal définie
Linéaire	2 190 ml
Largeur	De 20 à 80 m
Surface	86 900 m ²



VERS LE MONT ÉZARD



VERS SERVON ET LA SEINE-ET-MARNE





CONTEXTE

Cette dernière opération de la séquence 3 emprunte **l'ancien tracé du chemin de fer** par lequel « le train des roses » livrait aux parisiens les fruits et les fleurs cultivés localement. Une partie du tracé a déjà été aménagée dans le cadre d'un projet intercommunal pour constituer « le chemin d'interprétation agricole » où les promeneurs sont invités à observer les paysages agricoles **1**.

Les paysages qui se succèdent sont encore fortement marqués par les **cultures céréalières** plus ou moins intensives mais aussi par **le maraîchage et l'horticulture**. **L'ancienne gare de Mandres** **2**, dont le bâtiment existe toujours, est louée à une association qui y a développé une activité de ferme pédagogique.

La création de la LGV a interrompu l'ancienne voie dont un long tronçon a été supprimé au profit d'une parcelle agricole. On retrouve sa trace au nord de la LGV, sur la commune de Santeny avant qu'elle ne passe en Seine-et-Marne. C'est à cette limite administrative que la Tégéval s'arrête (ou commence) mais la promenade continue sur 18 km jusqu'à la commune de Yèble.

A la limite des deux départements, un lotissement a récemment été construit.

ENJEUX

Cette opération est une extension de l'emprise initiale sur 3 km. La réalisation de **ce tronçon reliera la Tégéval au chemin des Roses** déjà réalisé en Seine-et-Marne créant ainsi une promenade de plus 40 kilomètres à cheval sur deux départements.

Les abords de l'ancienne voie de chemin de fer ont été colonisés par une végétation spontanée endémique. Le principal enjeu sur le secteur consiste à **conserver le caractère sauvage de ces haies** formant un corridor biologique depuis les boisements du Mont Ézard au nord-ouest, jusqu'aux bosquets de Saint-Leu ouvrant sur le vaste plateau de la Brie au sud-est.

La coulée verte, mais aussi les périmètres régionaux contigus (abords de la coulée verte, Servon, Périgny-sur-Yerres), participent au maintien et à la découverte de ces milieux périurbains dits ouverts : champs, friches, boisements, points d'eau... L'imbrication de ces différents projets renforce leur légitimité.

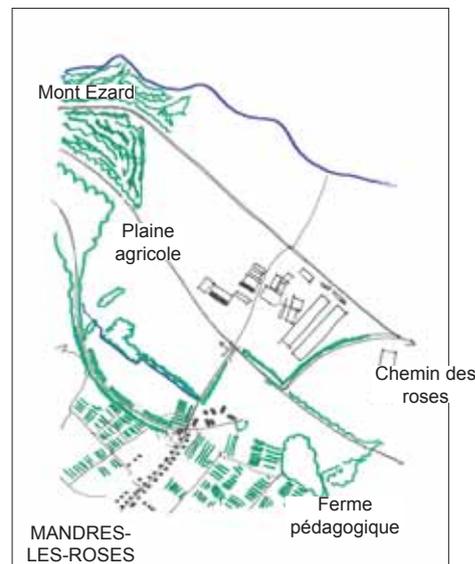
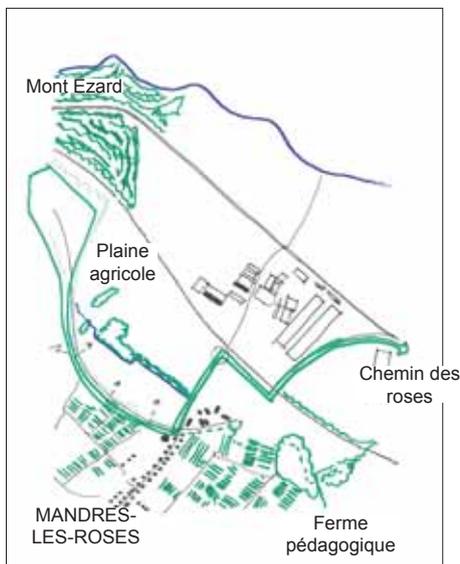
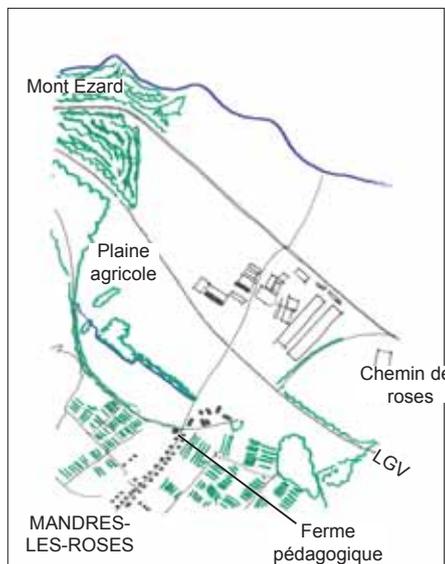
INTENTIONS

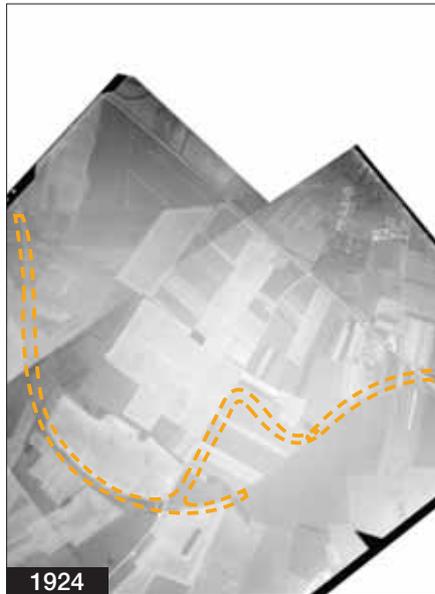
Dans cette partie du tracé, l'itinéraire de la future coulée verte se fond souvent avec l'emprise de l'ancienne ligne Paris-Bastille, encore très lisible dans le paysage. De plus, selon le secteur concerné, le cheminement se trouve soit en surplomb (au sommet d'un merlon) soit à niveau des terrains agricoles. Cependant, le tronçon manquant doit être remplacé par un parcours alternatif longeant les voiries existantes.

À l'image de la diversité floristique et faunistique que génèrent les friches et jachères, notamment dans les stades juvéniles, la gestion du chemin des roses perfore le linéaire de son rideau arbustif dense de **fenêtres ouvrant sur le paysage agricole**. La suppression doit s'effectuer prioritairement sur les linéaires les plus anthropisés (présence de robiniers et de marronniers) ; elle peut s'accompagner d'une diversification des essences par plantation d'arbres et d'arbustes.

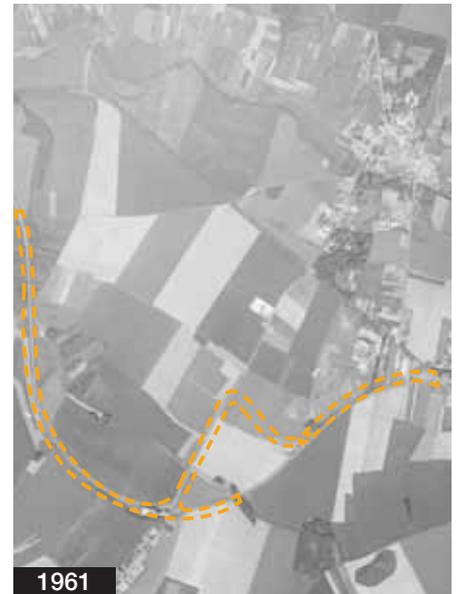
Le contact avec les cultures intensives étant peu attractif, la gestion doit intégrer **une frange gérée en jachère ou, du moins, cultivée extensivement**. Le potentiel d'expression d'espèces messicoles ou de friches pionnières nitrophiles est réel comme on le voit dans les friches post-culturelles existantes.

Ces zones ainsi gérées permettraient de recréer **des substituts aux zones prairiales** et de façon plus générale aux zones herbacées largement déficitaires dans le secteur ; le passage des zones boisées aux cultures se faisant sans transition.





1924



1961

1924 /

Le chemin de fer traverse un paysage de parcelles de cultures, de vergers et de prairies

1961 /

Peu d'évolution, urbanisation croissante au nord et au sud

1987 /

Le paysage agricole évolue, disparition des vergers, apparition de pépinières, l'urbanisation s'intensifie, création de zones industrielles au nord

2012 /

La ligne LGV interrompt la voie de chemin de fer, la rue de Saint-Leu et les vergers s'enfrichent.



1987



2012

1/ Chemin des roses, sentier d'interprétation agricole

2/ Ancienne gare de Mandres-les-Roses

3/ Route de Mandres - RD252

4/ Talus surplombant la LGV

5/ Fin du parcours, arrivée à Santeny



1



2



3



4



5



DU VAL-DE-MARNE À LA SEINE-ET-MARNE: POUR UNE DIMENSION RÉGIONALE

S'insinuer modestement dans le parcours existant et forcer le passage pour rejoindre le chemin Seine-et-Marnais.

PROJET

Depuis le Mont Ézard, un sentier prolonge aujourd'hui la promenade vers le sud en déviant légèrement du tracé de la Tégéval. Ce pas de côté s'explique par l'impossibilité des promeneurs de suivre le tracé ferroviaire en raison de la disparition d'une passerelle ferroviaire. Le projet rétablira cette continuité par l'installation d'une nouvelle passerelle.

L'ouvrage permet à la Tégéval de passer au-dessus du chemin des Meuniers qui sera alors accessible depuis le talus via un escalier. **Le parcours rencontre à cet endroit le grand paysage du plateau agricole.** Des fenêtres seront ouvertes sur ce paysage depuis le chemin. Il est en revanche difficile de dire aujourd'hui avec précision où seront pratiquées ces ouvertures dans le rideau végétal.

Le long du chemin, l'embroussaillage, le développement de ronciers et de clématites, s'ils offrent un intérêt en tant qu'habitat d'espèces, peuvent être perçus par le public comme le signe d'un abandon de la gestion. Un traitement « jardiné » (interventions douces, dépressage et tailles manuelles brin à brin) permettra d'éclaircir sélectivement certains secteurs permettant de laisser s'exprimer « l'ensauvagement » sur d'autres tronçons.

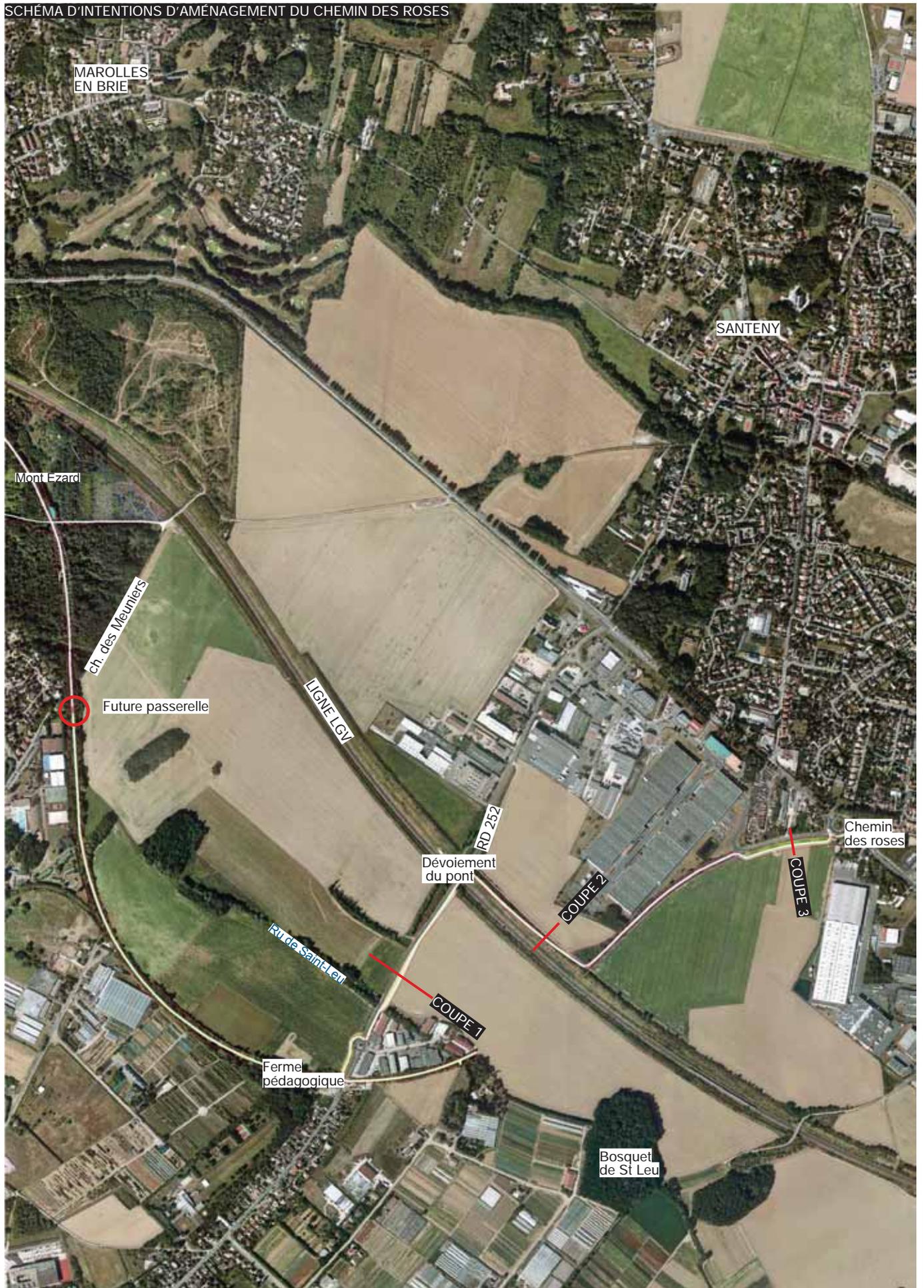
À l'approche de la gare de Mandres-les-Roses, les abords du chemin seront davantage jardinés et aménagés afin d'offrir aux promeneurs un lieu de halte. Ce lieu sera aménagé en fonction des usages qui seront développés dans la ferme pédagogique. Par exemple, le quai de l'ancienne gare pourrait très bien servir de terrasse pour l'aménagement d'une buvette.

La promenade continuera vers le nord en longeant la RD252 **3** (cf. p.159) d'abord à l'ouest puis à l'est en traversant la voirie au niveau du giratoire. La suite du parcours se fera entre cette route et une parcelle agricole. Une mise en sécurité du chemin sera indispensable le long de la voirie. Cette mise à distance physique sera complétée par la **plantation d'un cordon végétal arbustif.** Le contact avec les cultures intensives étant peu attractif, la gestion doit intégrer une frange gérée en jachère ou, du moins, en cultivée extensivement. C'est dans cette bande que s'insèrera le chemin. Ces zones ainsi gérées permettraient de recréer des substituts aux zones prairiales et de façon plus générale herbacées largement déficitaires dans le secteur, le passage des zones boisées aux cultures se faisant sans transition.

La traversée de la ligne TGV se fait par l'intermédiaire du pont routier existant grâce au réaménagement du tablier pour utiliser une sur-largeur qui permettra l'intégration de la Tégéval. Avant de rejoindre un peu plus loin l'itinéraire de l'ancienne voie ferrée jusqu'à la gare de Servon, il est prévu d'insérer **la Tégéval dans l'épaisseur du talus du TGV** **4** (cf. p.159), le long de grands champs cultivés. Ces derniers terrains agricoles, très enclavés, sont menacés à terme par une forte mutation. Une grande zone d'activités est d'ailleurs en projet sur ce secteur.

À la fin du parcours, au-delà de la RN19, la Tégéval consiste à la prolongation du chemin des roses déjà aménagé à l'est.

SCHEMA D'INTENTIONS D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES ROSES





TRAVAUX

/ Terrassements

Le projet sur ce secteur minimise les terrassements et le profil général du site est conservé. La réalisation du cheminement génèrera environ 5 500 m³ de déblais. Le long de RD252, 600 m³ de terre seront travaillés en déblais/remblais tandis qu'au sud du pont un remblais technique 700 m³ permettra la réalisation du cheminement pour rejoindre le tablier du pont.

Sur le talus du TGV, la réalisation du chemin nécessite 1 500 m³ de déblais remblais ainsi que 1 150 m³ de remblais d'apport.

/ Ouvrage

Afin de rétablir la continuité de promenade au dessus du chemin des Meuniers, une passerelle en bois d'une vingtaine de mètres de long sur trois mètres de large sera mise en place. Son dessin n'est pas encore défini.

/ Sols et plantations

Majoritairement, le projet prévoit la valorisation de la végétation existante.

Le long de la RD252, un cordon arbustif sera planté sur le sol existant.

/ Cheminements

Depuis le Mont Ezard, le chemin empruntera l'ancienne voie de chemin de fer dont le parcours surplombe le paysage. A l'approche de la ferme pédagogique, le chemin se connectera à l'aménagement existant du chemin d'interprétation agricole.

Arrivé sur la RD252 (rue de Verdun), le chemin remontera vers le nord en longeant la voirie sur le côté ouest avant de la traverser au niveau du giratoire d'entrée de ville. Le chemin poursuivra son parcours en longeant les champs jusqu'au pont de la LGV dont le tablier sera réaménagé pour l'élargissement du trottoir est.

Passé la ligne LGV, le chemin obliquera vers l'est afin de rejoindre l'ancien tracé ferroviaire. Le talus longeant la LGV sera terrassé de manière à rendre le chemin accessible aux personnes à mobilité réduite. Au pied du talus, le chemin remonte vers le nord passant entre la zone d'activités et la plaine agricole.

Avant de rejoindre le chemin des roses aménagé par le CG77, le chemin traverse la RN19. Un passage sécurisé sera aménagé à cet effet.

/ Assainissement

sans-objet

/ Arrosage

sans-objet

/ Eclairage

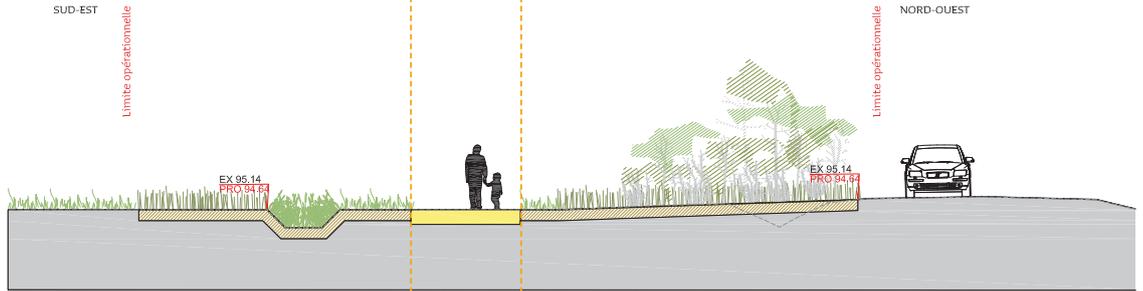
sans-objet



COUPE 1

SUD-EST

NORD-OUEST

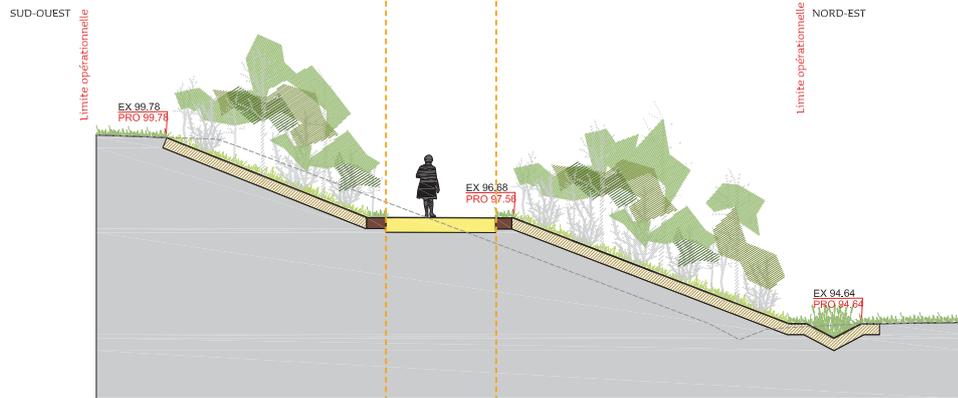


19.70							
3.60	5.50	1.50	1.90	3.00	1.00	8.25	
PARCELLE AGRICOLE	PRAIRIE RUSTIQUE sur sol en place décompacté	FOSSE ENHERBE sur sol en place décompacté	GAZON sur 0.30 d'apport de terre	CHEMINEMENT STABILISE	GAZON sur 0.30 d'apport de terre	PRAIRIE RUSTIQUE sur sol en place décompacté	ROUTE DE MANDRES D 252

COUPE 2

SUD-OUEST

NORD-EST

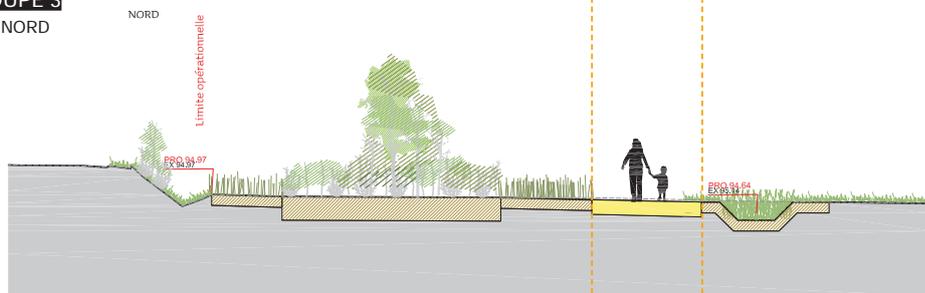


19.00							
2.00	5.50	0.50	3.00	0.50	7.55	1.50	0.50
PARCELLE AGRICOLE	TALUS PLANTE sur sol en place décompacté	GAZON sur 0.30 d'apport de terre	CHEMINEMENT STABILISE	GAZON sur 0.30 d'apport de terre	TALUS PLANTE sur sol en place décompacté	PRAIRIE FOSSE ENHERBE sur sol en place décompacté	PARCELLE AGRICOLE

COUPE 3

NORD

SUD



19.00							
2.00	6.00	2.50	3.00	1.00	2.00	1.00	3.00
AVENUE DE LA BUTTE GAYEN	PRAIRIE RUSTIQUE sur terre décompactée	ARBUSTES sur terre décompactée	CHEMINEMENT STABILISE	PRAIRIE sur terre décompactée	FOSSE ENHERBE	PRAIRIE sur terre décompactée	PARCELLE AGRICOLE

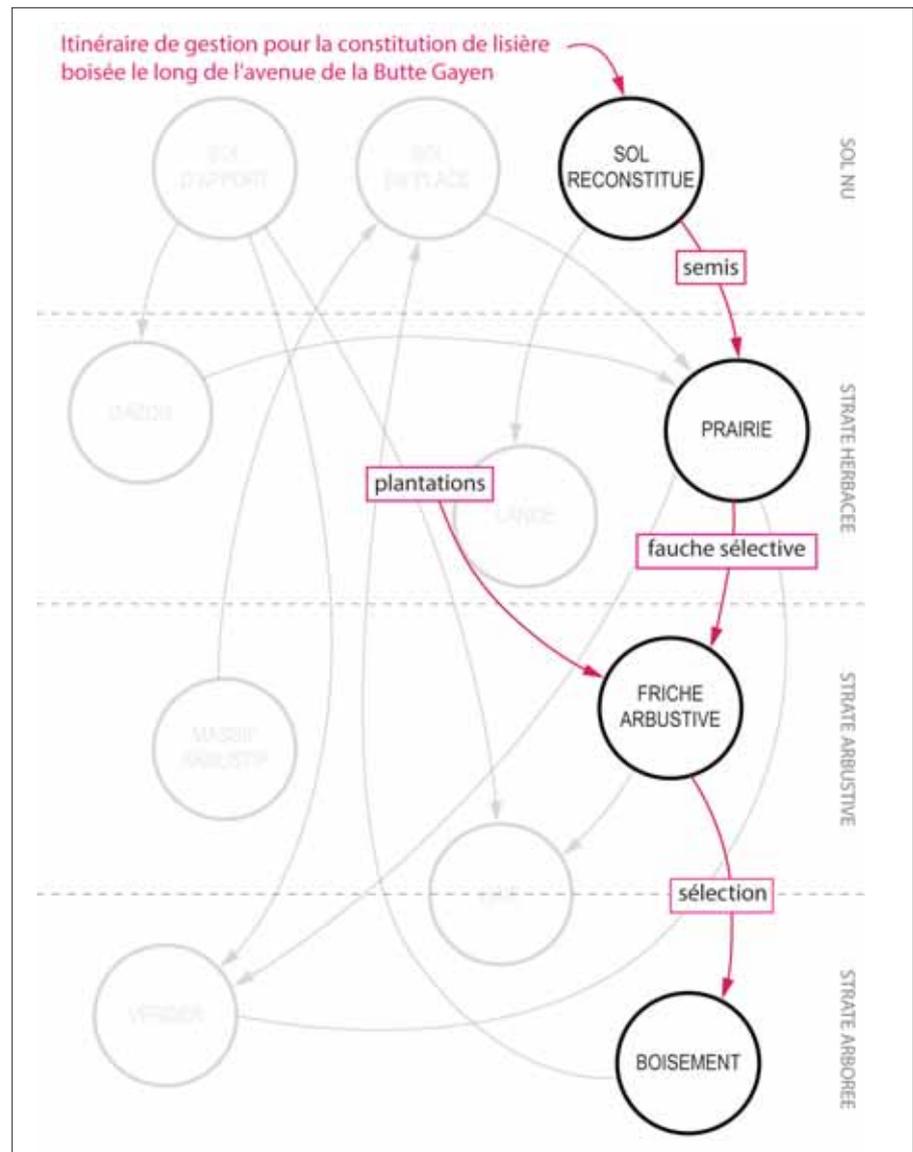


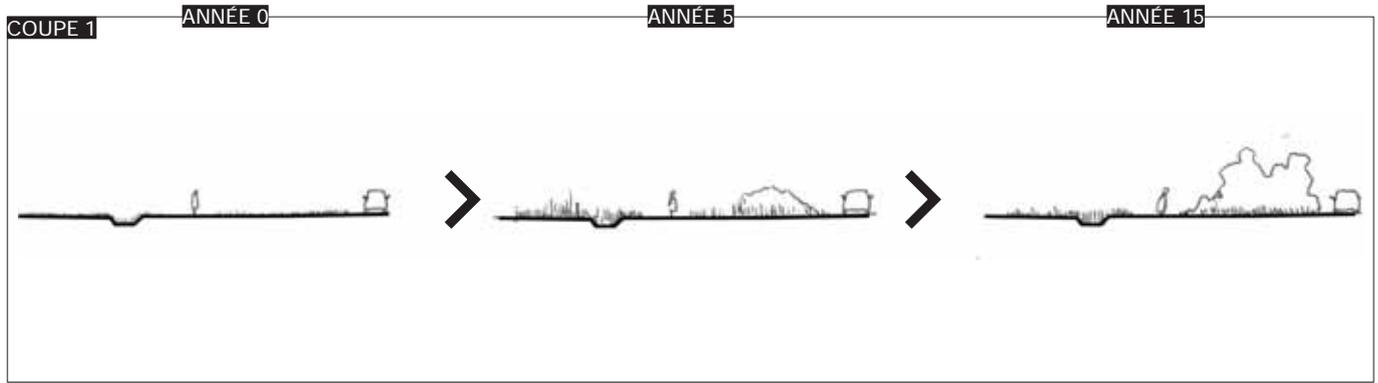
MISE EN PLACE DE MILIEUX ÉCOLOGIQUES

La séquence du chemin des roses relie le secteur des coteaux majoritairement boisé au plateau cultivé ouvert. En termes d'écologie du paysage, on note que la transition se fait progressivement le long d'un talweg entaillant le coteau. Dans cette noue, un ruisseau connecté à de petits bosquets paysans, créent une intéressante mosaïque d'habitats parmi les cultures. Localement, le tracé de l'ancienne voie draine aussi des écoulements parvenant du plateau. Dans ce contexte, le réaménagement du tracé permet de renforcer le rôle de corridor écologique au sein d'une matrice agricole intéressante à revaloriser. Le passage de la ligne TGV et la disparition d'un tronçon de l'ancienne voie ferrée produisent une rupture conduisant à recréer un passage le long de la route de Mandres (D252) pour rattraper le tracé via le talus de la tranchée du TGV.

L'ancienne voie ferrée produit un talus, support d'une végétation relativement dense. Il s'agit de formations anthropiques de recolonisation, principalement ligneuses. Leur valorisation consiste, au cas par cas, à favoriser des essences intéressantes comme l'orme, ou fructifères comme l'églantier et l'aubépine, au détriment des espèces invasives comme le robinier ou le sycamore. Des ouvertures ponctuelles auront pour but d'enrichir les sous-strates souvent constituées par un ourlet eutrophile à brachypode des bois.

La partie à réaménager le long de la route, accueillera une bande traitée en jachère afin de favoriser une flore messicole susceptible de se propager le long du champ cultivé. Afin de garantir les continuités, celle-ci pourra être accompagnée à terme par une strate ligneuse basse qui sera sélectionnée par gestion sur les semis spontanés.



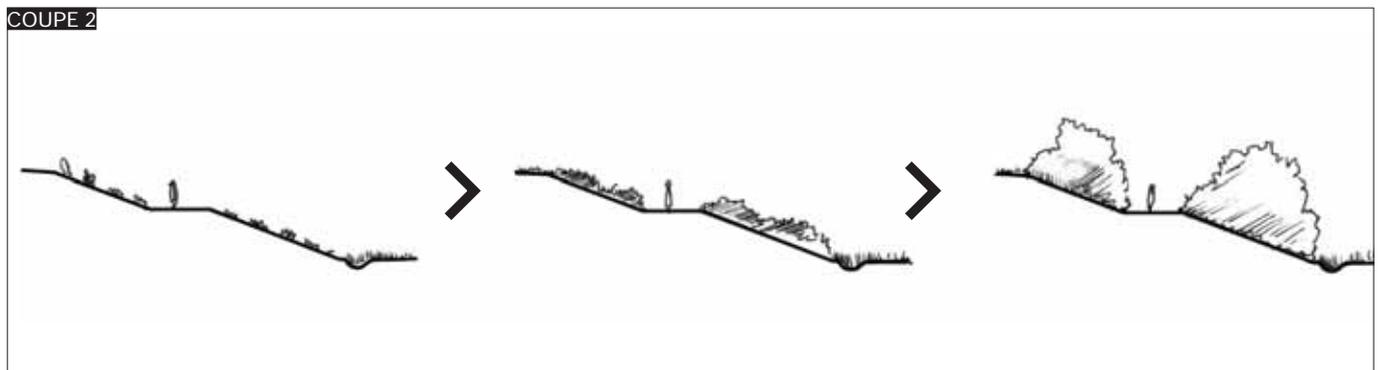


/ De jeunes sujets sont plantés entre la route de Mandres (RD252) et le cheminement.

/ Les plantations s'étoffent entre la route et le cheminement.

Côté parcelle agricole, un ourlet herbacé est traité en jachère.

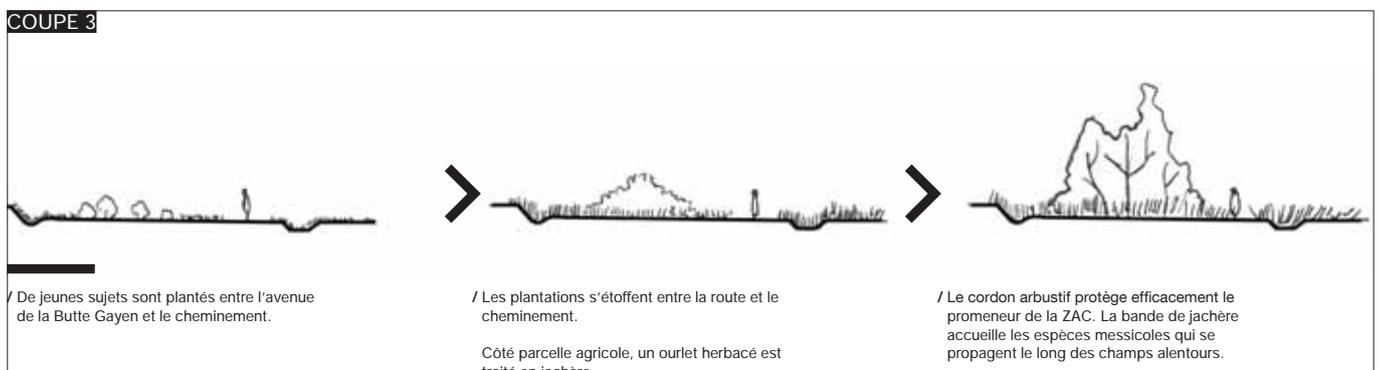
/ Le cordon arbustif protège efficacement le promeneur de la route départementale. La bande de jachère accueille les espèces messicoles qui se propagent le long des champs alentours.



/ Le sol remanié du talus est ensemencé après les travaux de terrassements.

/ La végétation issue des semis se développe en ourlet herbacé. Cette formation est propice au développement d'essences ligneuses spontanées.

/ Les arbustes arrivés de manière spontanée sont sélectionnés de manière à créer un écran végétal de part et d'autre du chemin.



/ De jeunes sujets sont plantés entre l'avenue de la Butte Gayen et le cheminement.

/ Les plantations s'étoffent entre la route et le cheminement.

Côté parcelle agricole, un ourlet herbacé est traité en jachère.

/ Le cordon arbustif protège efficacement le promeneur de la ZAC. La bande de jachère accueille les espèces messicoles qui se propagent le long des champs alentours.